

D 121223-13

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 12 décembre 2023**

Sur convocation en date du 6 décembre 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle  
 BRUNET Myriam  
 JANODY Patrice  
 CHATARD Kévin  
 BILLOUD Jean-Louis  
 THERMET Laure  
 PERDRIX Catherine  
 DAVID Magalie  
 BELQAID Zahira

LACOMBE Annick  
 CHEVILLARD Jean Luc  
 CHANEL Serge  
 VINIERE Michel  
 VEUILLET Philippe  
 MARION Isabelle  
 MERLE Sandra  
 SCHUBERT Anja  
 JOSSERAND Raphaël

BLANC Jean Luc  
 BURTIN Béatrice  
 JACQUEMET Rodolphe  
 LAUPRETRE Patrick  
 BONHOURS Paola  
 MOREAU DE SAINT MARTIN Claire  
 BURDY Meryl  
 MAZUÉ Joséphine

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
 Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DES ETABLISSEMENTS  
 RECEVANT DU PUBLIC : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux –urbanisme-droit du sol

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées qui impose un délai de 10 ans pour la mise en conformité des sites

Vu l'ordonnance instaurant les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) publiée le 27 septembre 2014 et redéfinissant les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi Handicap du 11 février 2005

Vu l'article L2143-3 - Code général des collectivités territoriales qui dispose que les communes de 5 000 habitants et plus, doivent avoir une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 165-1 du code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal. Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L. 165-5 du code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015 approuvant la mise en place de la commission communale accessibilité

D 121223-13

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2015 approuvant le document d'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP et du patrimoine appartenant à la Commune de Viriat

Vu la réunion de la commission communale d'accessibilité du 4 décembre 2023

Vu le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité

Le rôle de la commission accessibilité est de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.
- établir un rapport annuel qui est ensuite présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport validé en Conseil municipal et ensuite transmis à M. le Préfet, à M. le Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental des Personnes Handicapées, au Conseil Départemental des Retraités et des Personnes Agées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Le rapport annuel établi par la Commission communale d'accessibilité est joint à la présente note de synthèse.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- prendre acte du rapport annuel établi par la Commission Communale d'Accessibilité
- noter que ce document sera transmis à Mme la Préfète, à M. le Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental des Personnes Handicapées, au Conseil Départemental des Retraités et des Personnes âgées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET





**RAPPORT ANNUEL  
COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE**

DATE REUNION :  
04/12/2023 A 18H00

<b>COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE</b>	
Présidée par	M. Le Maire Excusé Commission présidée par Mr Chevillard
Représentants de la Commune	Serge Chanel Excusé
	Béatrice Burtin Excusé
	Jean Luc Chevillard Présent
	Patrick Lauprêtre Absent
	Annick Lacombe Présent
Représentants des associations ou organismes pour les personnes handicapées	Jean Pierre Pocchiola Thierry Abert Absent
Représentante du Club des Retraités (personnes âgées)	
Représentante de Viriat Commerces (acteurs économiques)	Ariane Bayoux Absente
Représentante des autres usagers de la ville	Agnès Jullian-Binard Excusé

**RAPPEL DU ROLE DE LA COMMISSION**

Le rôle de la commission est de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel qui est ensuite présenté en conseil municipal puis transmis à M. le Préfet, au Conseil Départemental de l'Ain, au Conseil Départemental des personnes handicapées, au Conseil Départemental des retraités et des personnes âgées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- tenir à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées
- organiser également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

*Commentaire : Il sera difficile pour la Commune de recenser les logements disponibles étant donné qu'elle n'est pas gestionnaire.*

**ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP**

**LE PROGRAMME DE L'AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP):**

Le programme d'accessibilité sur 6 ans des 25 bâtiments est arrivé à échéance, les pièces complémentaires demandées par la DDT ont été transmises.

**LES DOSSIERS VALIDES :**

catégorie ERP	Identité de l'ERP/IOP	Adresse	Travaux effectués							Date prévisionnelle de conformité mentionnée sur l'AD'AP	ATTESTATION DE CONFORMITE
			Stationnements PMR	Chemineements extérieurs	Accès à l'établissement	Portes et SAS	Accueil du public	Circulation horizontales	Circulations verticales		
5e type M	Symphonie commerce	Rue Prosper Convert		X						31/12/2015	acceptation le 21/09/19
4e type L	Espace famille	Chemin du Lavoura	X						X	31/12/2015	acceptation le 10/12/19
3e type R et N	Cité des enfants : centre de loisirs	Chemin de Thevenon	X	X	X				X	31/12/2016	Attestation du bureau APAVE du 03/12/19 - acceptation le 11/03/20
3e type R et N	Cité des enfants : restaurant scolaire	Chemin de Thevenon	X	X	X				X	31/12/2018	Attestation du bureau APAVE du 03/12/19 Demande de dérogation déposée le 13/03/20 et accordée le 04/11/2022
5e type W	Annexe Mairie	Rue Prosper Convert		X	X	X	X			31/12/2018	demande de complément de la DDT le 11/12/19 - acceptation DDT le 14/02/20
3e type R et N	Cité des enfants : crèche	Chemin de Thevenon	X	X	X					31/12/2018	Attestation du bureau APAVE du 03/12/19 - acceptation le 20/02/20
5e type L	Espace nature (salle Hubert Dupupet)	Chemin du Lavoura	X	X	X				X	31/12/2018	demande de complément de la DDT le 11/12/19 - acceptation le 14/02/20
4e type R	Ecole Prairie	Rue des écoliers	X	X	X				X	31/12/2018	Attestation du bureau APAVE du 03/12/19- acceptation le 24/02/20
5e type W	Maison médicale	Rue de la Barre	X						X	31/12/2018	demande de complément de la DDT le 11/12/19 - acceptation le 20/02/20

4e type R	Ecole Tilleuls	401 rue Prosper convert	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2018	Attestation du bureau APAVE du 03/12/19 - acceptation le 11/03/20
5e type V	Eglise	Place de l'église	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2018	acceptation le 17/03/20
5e type L	Salle Erable	Place de l'église	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2018	acceptation le 21/09/19
5e type L et W	Tilleuls (police municipale)	Rue Prosper Convert	-	-	X	X	X	X	X	<del>31/12/2020</del>	bâtiment supprimé
5e type L et W	Jugnon	Rue des Anciens Combattants	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2020	acceptation le 16/12/21
IOP	WC Public	Place de l'église	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2020	acceptation le 17/03/20
5e type W	Mairie	204 rue Prosper Convert	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2018	acceptation le 26 avril 2023
5e type X	Tennis	Chemin des Rippes Chilleys	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	acceptation le 29/03/2023
5e type L	Thevenon (salle de musique)	Rue Prosper Convert	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2020	Attestation du bureau de contrôle le 18/11/22 ==> acceptation le 07/12/2022

XXXXX Dossiers de dérogation

N° ERP	catégorie ERP	Identité de l'ERP/IOP	Adresse	Travaux effectués								Date prévisionnelle de conformité mentionnée sur l'AD/AP	ATTESTATION DE CONFORMITE	
				Stationnements PMR	Chemins extérieurs	Accès à l'établissement	Portes et SAS	Accueil du public	Circulation horizontales	Circulations verticales	Sanitaires			
ERP 15	2e type L	Salle des fêtes / salle Chanel / Petits Potins	Rue des Anciens Combattants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2019	Dossier déposé le 2/12/22
ERP 12	4e type R	Ecole Source	96 route des Greffets	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Attestation du bureau de contrôle au 07/10/21 + complément du dossier le 02/08/22
ERP 13	3e type X et L	Gymnase Caronniers	Place du gymnase	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Attestation du bureau de contrôle au 07/10/21 + complément du dossier le 02/08/22
ERP 14	2e type X	Gymnase Crets	Chemin Moulin Riondaz	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Attestation du bureau de contrôle au 07/10/21 + complément du dossier le 02/08/22
ERP 20	5e type X	Vestiaires Foot	Chemin des Rippes Chilleys	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Attestation déposée le 18/10/22 + complément du dossier le 24/10/22
ERP 21	5e type X et PA	Vestiaires et tribunes de Rugby	Chemin des Rippes Chilleys	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Attestation déposée le 18/10/22 + complément du dossier le 24/10/22
ERP 23	5e type L et R	Baisses	Chemin des Rippes Chilleys	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12/2021	Dossier de dérogation accordé 04/10/22 + complément envoyé

## ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Mise en accessibilité par des travaux d'aménagement de voirie :

Les travaux effectués en 2022 :

- Rue de Majornas : cheminement doux (mixte piéton/cycliste) avec la mise en accessibilité des 4 quais bus

Les projets en 2023/2024 :

- Piste cyclable à la Perrinche : cheminement doux (mixte piéton/cycliste) avec la mise en accessibilité des 3 quais bus

Les places de stationnement PMR

Le centre village dispose de 35 places de stationnement PMR

3 places de stationnement au parc des sports ont été mises en conformité

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Un diagnostic de PAVE a été réalisé en juin 2013 sur le centre village. Le mise en conformité est réalisé lors des travaux d'aménagement (place de la Mairie, salle des fêtes, rue des Anciens Combattants, pré des Caronniers, esplanade des écoles, route de Bourg, rue de Majornas)

## ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Dans le cadre du SDA-ADAP Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée des transports publics qui est sous la compétence de GBA, il est envisagé de mettre en accessibilité 25 arrêts de bus urbains sur la commune de Viriat, dont :

- 13 arrêts accessibles ;
- 3 arrêts **inclus dans des projets** ;
- 9 arrêts **non accessibles**.

NOM DE L'ARRET	LIEU	AVANCEMENT
<b>NEUVE</b>	Route de Paris	Mise en accessibilité réalisée 2017
<b>ECOLIS</b>	Rue Prosper Convert	Quai bus direction Bourg : Accessible Quai bus direction Caronniers : Accessible à 90% il manque une largeur de 2m sur la longueur du quai. La porte avant et la porte centrale (accès PMR) sont accessibles.
<b>HOPITAL FLEYRIAT 1 et 2</b>	Entrée de l'Hôpital	Mise en accessibilité réalisée en 2019 - Création de deux nouveaux arrêts de bus accessibles dans l'enceinte de l'hôpital
<b>VILLAGE</b>	Centre village	Quai bus direction Bourg : Point d'arrêt en impossibilité technique avérée (largeur) Quai bus direction Caronniers : Accessible
<b>VERNEE</b>	Route de Bourg	Mise en accessibilité réalisée
<b>FORT</b>	Route de Paris au carrefour Rue du Fort	Travaux de mise en accessibilité réalisés en lien avec le projet cyclable route de Paris
<b>CHAMBIERE NORD</b>	Rue Louis Lepine	Mise en accessibilité reportée en fonction des études de circulation Grande Chambière
<b>CHAMBIERE HOTELS</b>	Rue des Vareys	
<b>CHAMPAGNE</b>	Chemin de la Gelliere	Travaux prévus en 2024 en lien avec aménagement du lotissement
<b>CARONNIERS</b>	Rue des Caronniers	Mise en accessibilité réalisée en 2019
<b>BUIDON</b>	Route de Marboz	Accessible
<b>CASTEL</b>	Route de Marboz	
<b>LA PERRINCHE</b>	Route de Marboz	Travaux en 2023 avec le projet aménagement cyclable
<b>FEUILLES VERTES</b>	Route de Marboz	Mise en accessibilité des 6 PA - 1 <sup>er</sup> semestre 2024
<b>LECLANCHE</b>	Rue Leclanché	Mise en accessibilité réalisée en 2020
<b>CALIDON</b>	Rue Leclanché	Non accessible - Problématique d'accessibilité du cheminement piétons sur la rue Calidon
<b>GELIERE</b>	Chemin du Quartier Jayr	Arrêt en impossibilité technique avérée (largeur)
<b>CHATEAU</b>	Chemin du Quartier Jayr	Arrêt en impossibilité technique avérée (largeur)
<b>JAYR</b>	Chemin du Quartier Jayr	Arrêt en impossibilité technique avérée (largeur)
<b>GAY-LUSSAC</b>	Rue Gay-Lussac	Non accessible - Attention arrêt à déplacer rue des Vareys dans le cadre du nouveau réseau de bus en septembre 2024
<b>ECLUSES</b>	Rue de Majornas	
<b>VALVERT</b>	Rue de Majornas	
<b>MAJORNAS</b>	Rue de Majornas	
<b>LIAVOLES</b>	Rue de Majornas	
Travaux réalisés en 2022		
Arrêt scolaire mis en accessibilité :		
<b>NOM DE L'ARRET</b>	<b>LIEU</b>	<b>AVANCEMENT</b>
<b>VERNETTES</b>	RD975	Mise en accessibilité en 2024 d'un arrêt scolaire dans le cadre des travaux du Département





LISTE DES ETABLISSEMENT PRIVES ADAPT

133 Adapt ont été déposés sur 181 établissements ERP privés

REMARQUES DE LA COMMISSION

Aucune remarque

001-210104519-20231212-D121223-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023  
Affichage : 19/12/2023